



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Mars 2017

Question n°15

**Convention de coopération avec GBCA pour la collecte et le traitement des déchets ménagers
et assimilés sur 18 des 20 communes de l'ex CCTB**

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

Étaient Excusés : Rémi SCHWALM.

Étaient Absents : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	27

Vote		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Suite à la fusion de la CAB et de la CCTB, et afin de se laisser l'année 2017 pour préparer une éventuelle réorganisation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, le GBCA a décidé de confier au SICTOM de la zone sous vosgienne la mission de continuer à appliquer modalités de collecte 2016 des déchets sur les 18 communes du Grand Belfort dont il avait la charge.

Un projet de convention détaillant l'ensemble de la prestation à réaliser sur les 18 communes concernées sur l'année 2017 doit être signé entre les 2 parties.

La présente convention a pour objet de :

- définir les modalités d'usage et d'utilisation des infrastructures et moyens appartenant au SICTOM par les habitants des communes des 18 communes de l'ex CCTB dont le SICTOM avait la charge
- fixer le prix des prestations liées à la collecte, au traitement des déchets ménagers et assimilés et à l'utilisation des équipements et installations appartenant au SICTOM.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention avec GBCA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,


Le Président,
Patrick MIESCH

